



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1269

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 4 juin 2018, le conseil a adopté le Règlement numéro 1269, intitulé: « Règlement de citation d'un site patrimonial afin de protéger le Domaine Ozias-Leduc situé au 272 et au 284, chemin Ozias-Leduc et sur une partie du lot 3 788 135 ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi, de 8 h 15 à 12 h, et que ledit règlement est entré en vigueur, conformément à la loi, le 18 avril 2018.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 20 juin 2018

(S) *Michel Poirier*

---

MICHEL POIRIER,  
GREFFIER ADJOINT